

## De l'HOSPICE à l'HOPITAL. L'HOSPICE de CHATELLERAULT au XIX<sup>ème</sup> s.

Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, sous le Premier Empire, l'hospice de Châtellerault, ancien Hôpital Général, occupe toujours les locaux datant du XVII<sup>ème</sup> siècle situés au bord de l'Envigne. Dépendant directement de la Municipalité, il est géré par une Commission administrative présidée par le maire. C'est un hospice civil, destiné à accueillir les indigents de la commune incapables de gagner leur vie, et également assujetti à recevoir des militaires blessés ou malades. Il possède donc des salles pour civils et militaires, et les autorités militaires veillent sur ces dernières. Il reçoit également les enfants abandonnés de la commune et se charge de leur placement, le président de la Commission administrative étant leur tuteur.

Le XIX<sup>ème</sup> siècle constitue une période de transition pour l'établissement qui, d'hospice en 1800, deviendra hôpital en 1900. Ses locaux seront radicalement transformés. D'abord transférés dans l'ancien Hôtel Alaman en 1847, ils évolueront vers de véritables services hospitaliers à l'aube du XX<sup>ème</sup> siècle. Parallèlement, le rôle social de l'hospice se métamorphose, l'hôpital et la maison de retraite prenant le relais de l'hospice pour indigents.

Cependant, cette évolution fut d'abord très lente. L'hospice conserva pratiquement le même rôle durant tout le XIX<sup>ème</sup> siècle, sa modernisation et sa transformation s'accroissant au cours du dernier quart du siècle.

La première moitié du siècle fut occupée par l'attente du transfert dans des locaux mieux adaptés.

## I. Insuffisances de l'ancien hospice

Dès 1792 un projet de translation de l'hospice dans les locaux du couvent des « *ci-devant Filles de Notre-Dame* », c'est-à-dire de l'ancien Hôtel Alaman, voit le jour. Les religieuses sont en effet parties et le couvent est devenu bien national. Ce projet est motivé par les insuffisances de l'hospice existant. On lui reproche son exigüité et son insalubrité. Sa superficie de 83 ares ne permet pratiquement pas d'extension, alors qu'il doit accueillir, en principe séparément, aussi bien des civils (43 personnes en 1811) que des militaires. Du point de vue de la salubrité les critiques portent sur la proximité de l'Envigne, la disposition des salles des malades, mal aérées, basses de plafond, et sur des lieux d'aisance particulièrement défectueux. Durant près d'un demi-siècle, cet état de choses sera dénoncé dans les délibérations du Conseil municipal<sup>326</sup> :

« *l'habitation de cet hospice est malsaine, ses entours sujets à des exhalaisons méphitiques* » (9 mai 1808)

« *l'hospice est situé dans un bas-fond, touchant au niveau d'une rivière stagnante en été* » (11 mai 1808)

« *la cour d'entrée est étroite, le sol d'une des salles des malades se trouve plus bas que celui de la cour, la salle qui règne au-dessus est aussi mal aérée, toutes deux sont trop basses....les aisances sont malordonnées....* » (4 mars 1837)

De son côté la Commission administrative déplore fréquemment le mauvais état de l'hospice, ainsi que l'insuffisance de ses moyens financiers (7 à 8 mille livres de revenus patrimoniaux mentionnés le 5 février 1836), qui ne lui permettent d'entreprendre aucuns travaux importants. Les conditions de fonctionnement de l'hospice sont décrites dans l'ouvrage de Louis Marié sur l'histoire de l'hôpital de Châtelleraut<sup>327</sup>.

Le 3 juin 1811, le Commissaire des guerres de Poitiers signale, dans son rapport de visite, « *qu'il existe dans les salles, surtout celle du rez-de-chaussée, une odeur infecte qui lui a semblé provenir des latrines et du défaut d'air* »<sup>328</sup>. Le problème de la

<sup>326</sup> AMC : Délibérations du Conseil municipal de Châtelleraut 1805-1898.

<sup>327</sup> MARIE Louis, *Histoire de l'Hôpital de Châtelleraut*, Châtelleraut 1967, 48 p.

<sup>328</sup> AMC, E/4 à 10 : Registres des délibérations de la Commission administrative de l'Hôpital de Châtelleraut 1810-1904.

fosse d'aisance, reliée à l'Envigne, qui déborde et empeste tout l'hospice revient de façon récurrente dans les délibérations de la Commission pendant des années

Sous l'Empire, la situation est encore aggravée par la présence de nombreux militaires, l'hospice étant situé sur la route d'Espagne. Il accueille jusqu'à 200 soldats à la fois « *depuis que les armées victorieuses de Sa Majesté ont été appelées à cueillir de nouveaux lauriers dans l'Espagne* ».

Le 5 février 1836, nouveau constat des insuffisances de l'hospice : exigüité des constructions (le terrain, lui, pourrait être agrandi), « *mal coordonnées pour le service, et qui sont dans un état déplorable* ».

Le 5 janvier 1839, le maire (président de la Commission) déclare « *que l'établissement actuel est resserré dans un local tombant en ruines* » et mentionne « *le très mauvais mobilier de literie...qui est dans l'état le plus déplorable* ».

Ainsi donc, pendant près d'un demi-siècle, il fut urgent de rénover l'hospice et si possible de le transférer de l'autre côté de la ville, dans l'Hôtel Alaman. Pour comprendre la durée de cette attente, il faut d'abord suivre la destinée de ce vénérable immeuble durant cette période

## II. L'Hôtel Alaman de 1800 à 1847

L'histoire de l'hôtel Alaman est retracée dans l'ouvrage de Gwénaél Murphy<sup>329</sup>. A l'époque qui nous intéresse, après 1792, le couvent est supprimé et l'Hôtel est devenu bien national. Il reçoit diverses affectations sous la République et le premier Empire. Il est notamment le siège d'une salpêtrière. Celle-ci disparaît sous l'Empire et, en 1812, le sous-préfet adresse à la Commission administrative un plan d'aménagement de l'ancien couvent des Filles Notre-Dame, comportant une prison et « *un surplus pouvant permettre d'y transférer l'hospice* » (séance du 21 décembre 1812) Sur le plan, une ligne rouge sépare la prison du reste. Il présente le transfert « *des prisons* » comme acquis et propose d'appuyer auprès du Ministère le transfert de l'hospice dans le reste

<sup>329</sup> MURPHY Gwénaél, *L'hôtel Alamand, cinq siècles d'histoire châtelleraudaise*, La Roche-Rigault, PSR Editions 1999, 95p.

de l'ancien couvent en insistant sur l'insalubrité de l'établissement actuel. Celui-ci serait vendu pour payer le réaménagement. Cette proposition n'eut pas de suite en ce qui concerne l'hospice, par contre, la prison s'installa (ou resta) à l'Hôtel Alaman. L'ancienne prison, située près de la place du Marché, et en mauvais état, sera cédée par l'Etat à la Ville en 1822.

En 1818, la Ville achète des terres cultivées, dont elle fait don à l'Etat pour permettre la construction de la Manufacture d'armes. En échange, l'Etat lui cède la partie non concédée de l'ancien couvent, c'est-à-dire le complément de la prison. Cette partie était d'ailleurs occupée par un particulier, sans doute locataire, à qui il fallut la reprendre. L'ancien couvent devient donc propriété communale et, le 20 juin 1821, le Conseil municipal crée une commission pour examiner le parti à en tirer.

#### *Caserne de gendarmerie*

Cependant, l'ancienne gendarmerie ( place du Marché ), étant délabrée, la Ville est sollicitée pour reloger les gendarmes. Et dès 1821 l'ancien couvent est loué pour en faire une caserne de gendarmerie, jardin compris. Toutefois la Ville a réservé une partie du bâtiment, qu'elle mettra par la suite à la disposition, à titre gratuit, d'un atelier de filature pour les indigents. La caserne est occupée d'abord par une brigade de gendarmerie à cheval, à laquelle s'ajoutera en 1826 une brigade à pied. L'effectif d'une brigade était de huit hommes.

Le bail des gendarmes se terminait en 1832. Il sera prorogé jusqu'en 1833 et la gendarmerie quittera alors l'ancien couvent ( la caserne de la rue Neuve du Batardeau était alors sans doute terminée )

#### *Caserne d'infanterie*

L'ancien couvent redevenait libre, mais au printemps de 1833 une garnison militaire était arrivée à Châtellerault. Elle avait été demandée par le directeur de la Manufacture d'armes, à l'insu semble-t-il de la municipalité, pour assurer l'ordre et la sécurité de la Manufacture. C'était une petite garnison, puisqu'on parlera

en 1837 de la 10<sup>ème</sup> compagnie de sous-officiers vétérans, 60 à 70 hommes. Elle sera logée durant quelques mois dans une maison de la rue Sully, appartenant à M. Gaudeau-Fortin, puis à partir du 15 novembre 1833 dans l'Hôtel Alaman.

La Ville a en effet loué à l'armée les bâtiments de l'ex-caserne de gendarmerie, plus l'atelier de filature pour les indigents (qui ne semble pas avoir été relogé, au moins dans l'immédiat), ainsi qu'un petit logis attenant également occupé à titre gratuit par un particulier, donc la totalité de la partie de l'ancien couvent qui lui appartenait. Cependant, la Ville s'est réservé le jardin, pour lequel d'autres utilisations étaient envisagées, par exemple y mettre l'entrepôt de sel que l'on sollicitait alors (conseil municipal du 27 décembre 1834). Il faut rappeler qu'à cette époque les actuels bâtiments de l'hôpital n'existaient pas et que le jardin s'étendait jusqu'au quai bordant la Vienne. Il était prévu de construire un mur entre le jardin et la caserne, mais cela ne semble pas avoir été fait.

Les relations entre la municipalité et l'autorité militaire ne tardèrent pas à se détériorer. L'armée essaiera d'obtenir le jardin, sans succès, puis demandera la cession des bâtiments, en critiquera la situation, trop éloignée de la Manufacture, contestera l'intérêt d'une garnison à Châtellerault.

La Ville, de son côté, tenait à sa garnison qu'elle estimait nécessaire au maintien de l'ordre, étant donné le grand nombre d'ouvriers de la Manufacture, dont certains venaient de l'extérieur. Il y eut d'ailleurs à une époque un poste de garde de vétérans dans une tour du pont Henri IV. Des tractations s'engagèrent, la Ville proposa une mise à disposition gratuite contre l'engagement du maintien d'une garnison d'au moins un demi-bataillon, l'armée refusa, et l'on finit par s'engager dans la recherche d'une nouvelle caserne. Divers lieux furent envisagés : le couvent des Capucins, l'ancienne brasserie du faubourg Saint-Jacques... Finalement la Ville donnera à l'armée le jardin de la cure de Châteauneuf pour y construire une caserne neuve, ce qui sera fait à la fin des années 1840.

En attendant, la garnison de vétérans était maintenue dans l'Hôtel Alaman, même après l'expiration du bail en 1837. Elle y resta à titre gratuit jusqu'en 1844 et le quitta alors pour un

autre gîte provisoire, une maison de la rue Saint-Jacques. L'Hôtel Alaman était enfin libre.

### III. Les projets de transfert de l'hospice

Dès le début du siècle la modernisation de l'hospice était donc à l'ordre du jour. Le Conseil municipal inscrit dans ses projets, le 27 fructidor an XIII, « *la translation de l'hospice civil et militaire dans un local plus vaste et plus aéré* ». Il propose en 1808 un échange avec la salpêtrière, puis, après le départ de celle-ci, le transfert dans l'ancien couvent et l'aliénation à son profit de l'ancien hospice. En 1812, les choses semblent en bonne voie et la Commission administrative décide même d'ajourner la réfection prévue de la buanderie, et d'acheter des cuiviers en bois qui pourront être déménagés. La fin de l'Empire met un terme à ces beaux projets et l'hospice devra payer l'architecte auteur des plans non réalisés.

#### *Vers une construction neuve*

En 1832, le Conseil municipal se préoccupe à nouveau de la situation de l'hospice. Le départ des gendarmes libère l'ancien couvent. Trois solutions sont envisagées :

1/-Rénovation et agrandissement de l'ancien hospice. A la séance du Conseil du 19 janvier 1833, plans et devis sont présentés d'une extension à 4 salles, avec 20 lits supplémentaires.

2/-Transfert dans l'Hôtel Alaman. Plans et devis en ce sens sont présentés le 22 janvier 1833.

3/-Construction d'un établissement neuf sur un terrain à définir. Le Conseil penche plutôt vers une construction neuve. La location de l'ancien couvent à l'armée impose finalement ce choix et le 3 janvier 1834 une commission de 5 membres est constituée pour rechercher l'emplacement le plus propice. Cette commission rend ses conclusions le 12 février 1834 : la meilleure situation est à la sortie du faubourg Sainte-Catherine, près de la grande route et de la rivière.

La recherche des terrains peut alors commencer, et le 4 mars 1837, le Conseil adopte le principe de l'achat de 4,34 hectares

de terrains appartenant à divers particuliers, situés entre la Vienne et la route à l'extrémité du faubourg. Le maire est chargé de négocier avec les propriétaires .

### *Retour à l'Hôtel Alaman*

La résiliation du bail avec l'armée remet tout en cause, et le transfert dans l'ancien couvent est de nouveau envisagé. Le Conseil est néanmoins divisé et ne se décidera qu'après la fin des négociations avec l'armée au sujet de la caserne. Finalement, la décision définitive de transfert est prise le 31 décembre 1838 .

Ceci n'alla pas sans résistances :

- la Commission administrative de l'hospice, d'abord opposée au transfert « *pour conserver ce que nos pères ont fait* », finit par donner son accord .

- certains habitants du quartier Sainte-Catherine protestent à la fois contre le départ des militaires et contre l'arrivée de l'hospice « *la vue des malheureux qui y séjournent et promènent dans les environs leurs misères, le transport fréquent des morts, offrent un spectacle affligeant.....* » ( pétition du 25 mars 1839 ) .

Le projet est définitivement lancé, pour un coût estimé de 40 000 francs .

### *Aménagement du nouvel hospice et vente de l'ancien*

L'adjudication des travaux a lieu en août 1844. Ils sont d'ailleurs peu importants, l'hospice devant être réimplanté tel quel. Une aile est construite le long de la rue de Montmorillon ( actuelle rue Abel Orillard ), dans sa partie supérieure, et celle qui lui fait face est légèrement allongée .

Le déménagement a lieu en août 1847, sans aucune cérémonie. Même les anciens cuiviers en pierre ont traversé Châtellerault...

Immédiatement après l'ancien hospice est vendu en 13 lots, aux enchères publiques, à la chandelle. Les acquéreurs sont des particuliers, dont certains aménageront des maisons d'habitation. La vente a rapporté 34196 F, soit près de la moitié du coût du

nouvel hospice ( 71932 F ). L'autre moitié est supportée par la Ville.

#### IV. De l'hospice à l'hôpital

De 1847 aux années 1890, l'hospice évolue peu. Sa fonction reste inchangée Il commence cependant à recevoir des malades payants (convention avec la Manufacture en 1876) puis des retraités également payants, avec la création en 1882 d'un asile libre dans une maison voisine récemment achetée. Une politique d'achat systématique des immeubles contigus est d'ailleurs pratiquée, qui permettra d'atteindre à la fin du siècle pratiquement la superficie actuelle .

Cependant le fonctionnement se modernise. Dès les années 1860 apparaissent l'eau courante, le gaz, l'assainissement. Le lavoir est mécanisé. Le nouveau bâtiment construit en 1847 est aménagé au cours des années suivantes .

Une seule construction notable est à signaler avant 1890 : un dispensaire pour les vénériennes, destiné en fait aux prostituées dont le nombre a du s'accroître en même temps que la garnison. C'est un pavillon isolé, avec une entrée distincte.

Avec l'accroissement de la fonction hospitalière, l'hospice apparaît de plus en plus archaïque. En 1880, le Mémorial du Poitou indique qu'il reçoit 95 personnes mais que de nombreux services sont absents : réfectoire, salle de bains, locaux pour contagieux, séchoir.....<sup>330</sup>

En 1894, les médecins témoignent devant la Commission administrative du développement du service hospitalier (jusqu'à 3 amputés présents simultanément, sans salle d'opération ) et de l'inadaptation de l'hospice « *notre salle actuelle est un amalgame de blessés, d'amputés, de fiévreux, de phtisiques... »*

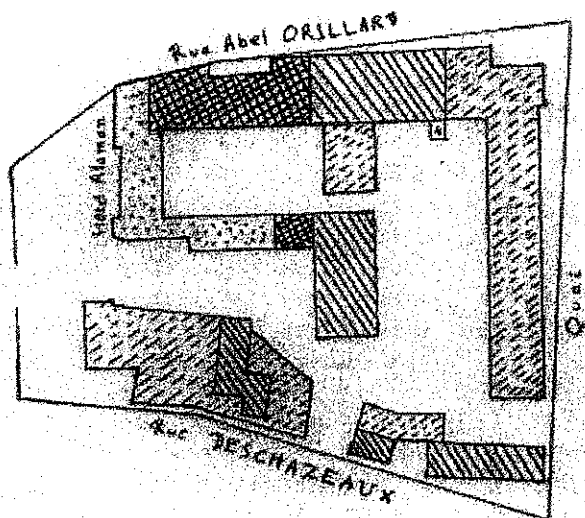
---

<sup>330</sup> BMC, *Mémorial du Poitou*, n°52, déc. 1880.




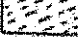



# EVOLUTION DE L'HOPITAL DE 1847

## A NOS JOURS



Evolution de l'Hôpital de 1847 à nos jours

-  Constructions antérieures (antérieures à 1847)
-  Constructions de 1847
-  Constructions de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle
-  Constructions modernes
-  Salle d'opérations de 1897

### *La mutation de l'hospice*

En 1888, à la suite de demandes de l'Inspection générale des hospices, un vaste programme de constructions est lancé :

- Etuve à désinfecter, isolement des contagieux
- Salle d'opérations
- Bains et hydrothérapie

Il faudra près de 15 ans pour le réaliser, essentiellement pour des raisons financières. Ce programme était lié à une évolution de la Société et du rôle de l'hôpital. C'est ainsi que l'Asile libre est rebaptisé Maison de retraite en 1892 et que les services « hospice » et « hôpital » sont séparés en 1899.

C'est le bâtiment d'hydrothérapie qui est réalisé en premier. Situé le long de la rue de Montmorillon, en prolongement de l'aile construite en 1847, il est conçu selon des normes modernes, puisque pourvu du chauffage central. Dans un premier temps, seul le rez-de-chaussée est aménagé. Il a un rôle médical, mais sert aussi de bains publics (payants), et ceci pour de nombreuses années. Il est inauguré en 1891. En 1892, le président Sadi Carnot visite l'hospice, ce qui montre bien la volonté des édiles châtelleraudais d'en faire un établissement moderne, et aussi sans doute leur besoin de financement.

Vint ensuite la salle d'opérations. Construite en avancée du bâtiment précédent, ouvrant sur la cour, sans étage, elle fut réceptionnée en 1897. Les 2 étages du bâtiment des bains furent ensuite aménagés en salles de chirurgie. Ils communiquaient avec le rez-de-chaussée, et la salle d'opérations, par un ascenseur manœuvré à bras.

D'autres constructions suivent : un bâtiment pour les malades contagieux, isolé à l'extrémité nord et achevé en 1900, un bâtiment pour les femmes malades, construit perpendiculairement à l'aile nord de l'ancien hospice (les hommes étaient regroupés dans l'aile sud), une maternité, isolée, avec entrée indépendante, réservée à l'origine aux filles-mères mais qui accueillera rapidement des femmes mariées.

Par ailleurs la politique d'achat des propriétés mitoyennes donne à l'hospice des constructions qui sont utilisées pour réaliser divers locaux annexes, après réhabilitation ou après démolition. C'est le cas du bâtiment pour la désinfection,

construit à l'angle du quai et de la rue de Montmorillon, et du bâtiment pour le receveur-économe, aménagé dans une maison proche de l'actuelle entrée de l'hôpital.

En 1904, Camille de Hogues quittait ses fonctions de président de la Commission administrative, et dans son discours d'adieu il résumait ses 8 années de présidence, qui avaient vu naître un hôpital moderne à partir de l'hospice, comportant un service de médecine, un service de chirurgie, avec salles d'opérations et d'autopsie, un pavillon pour les contagieux, une maternité. L'hospice existait toujours mais était accompagné d'une maison de retraite.

### **L'hôpital du troisième millénaire**

En 1989, les communautés médicale et administrative, constatant la dégradation de l'hôpital envisagent de le rénover ( sans possibilité d'extension ), ou de le déplacer. La seconde solution est finalement adoptée : l'hôpital sera reconstruit sur le site des Gâts. Les travaux débutent en 1998.

Le nouvel hôpital prendra la dénomination de Cité hospitalière et s'élèvera sur un site de 10 hectares. Des services y sont déjà implantés à proximité : 40 lits de soins de suite et de réadaptation, 200 lits de soins de longue durée ainsi que les 80 lits de la MAPAD ( Maison médicale pour personnes âgées dépendantes ).

L'entrée du nouvel hôpital s'ouvrira sur le hall d'accueil du public autour duquel seront articulés un plateau médico-technique central installé sur trois niveaux et un espace de diagnostic regroupant entre autres les consultations externes.

L'architecture du nouvel hôpital s'inscrira dans une tendance futuriste. Une architecture privilégiant luminosité, communication, espace....

Pierre BUGNET